



COMMUNE DE PENTHALAZ

Municipalité

Préavis municipal n° 2016-03

relatif à la transformation de la classe d'économie familiale du « Collège du Cheminet »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

✚ PREAMBULE

La rentrée scolaire 2016-2017 nécessite de créer 2 classes scolaires, ceci suite à l'augmentation d'effectif des élèves primaires dans notre région. Ceci est dû à l'accroissement d'inscription des enfantines ainsi qu'à l'arrivée de nouveaux élèves.

Une classe sera réalisée à Penthaz dans les pavillons et une classe doit être réalisée à Penthaz.

Etant donné que la salle d'économie familiale est peu utilisée et suffisamment grande, il a été étudié la possibilité de partager cette classe pour faire une classe d'enseignement pour les 3P (environ 20 élèves) et conserver une petite classe pour son affectation d'origine.

Ces cours, activité culinaire, seront donnés aux classes de 1P à 6P.

✚ PROJET

Le présent préavis a pour but de présenter au Conseil communal la transformation de la classe d'économie familiale du « Collège du Cheminet ».

Transformations

Cinq blocs de cuisine seront démontés afin de pouvoir créer la nouvelle classe.

Dépose et évacuation des gaines de ventilation et modification de certaines gaines pour conserver la ventilation dans la petite salle d'économie familiale.

L'ouverture d'une porte sera créée pour l'accès ainsi que la pose d'un lavabo.

Une cloison légère, phonique, sera montée entre les deux classes.

Un revêtement de sol de type « Linoléum », après diagnostic de la colle du carrelage, sera posé.

Un plafond en fibres sera monté dans la nouvelle classe.

Classe d'économie familiale

Afin de pouvoir continuer d'utiliser la salle d'économie familiale avec des petits groupes, il est décidé de rajouter un troisième bloc d'agencement. Ceci en récupérant un élément de cuisine avec vitrocéram.

↓ COUT DES TRAVAUX

<i>Description</i>		<i>Coûts (CHF)</i>
Transformation de la classe		91'600.00
	Démontages bloc de cuisine	3'700.00
	Maçonnerie	4'500.00
	Electricité	18'300.00
	Chauffage et ventilation	7'600.00
	Installations sanitaires	6'000.00
	Plâtrerie	6'000.00
	Menuiserie	4'000.00
	Revêtements de sols	14'000.00
	Faux plafonds	19'000.00
	Peinture intérieure	8'500.00
Adjonction d'un bloc supplém. dans la classe familiale		15'500.00
	Electricité	2'000.00
	Ventilation	1'500.00
	Installations sanitaires	4'000.00
	Agencement de la cuisine	1'500.00
	Revêtements de sols	5'000.00
	Faux plafonds	1'500.00
Sous-total		107'100.00
Divers et imprévus (env. 20%)		20'600.00
Honoraires architectes		17'300.00
Total de l'investissement TTC (arrondi)		145'000.00

Il s'agit de devis qui sont à considérer comme ordre de grandeur.

⚡ PLAFOND D'ENDETTEMENT ET FINANCEMENT

Ces travaux ne sont pas prévus dans le catalogue des investissements, préavis 2012-09.

Toutefois, étant donné qu'il s'agit d'un bâtiment scolaire (Collège du Cheminet), une partie du montant des travaux sera remboursée par l'ASiCoPe (2/3), sous forme d'un remboursement annuel sur 10 ans.

Par ailleurs, ces travaux seront financés par la trésorerie courante et n'auront donc aucune incidence sur le plafond d'endettement.

Toutefois, voici sa situation au 30 juin 2016 :

Situation par rapport au plafond d'endettement			
<i>Catégorie</i>		<i>Détail</i>	<i>Récapitulation</i>
Selon bilan au 31 mars 2016 : (endettement actuel)			14'999'732
9.20 Engagements courants (créanciers)		297'624	
9.21 Dettes à court terme (cptes constr. en cours)		3'882'948	
9.25 Passifs transitoires		-	
Dettes à court terme		4'180'572	
9.22 Emprunts à moyen & long terme (consolidés)		8'420'050	
9.23 Engagements envers des fonds spéciaux		15'000	
Dettes à moyen et long terme		8'435'050	
BCV, compte 942.20.90		700'000	
CEDC, compte 20.5.106.443.10		300'000	
Limites de crédits bancaires		1'000'000	
Couverture solde fonds de réserve (non couvert par actifs circulants)		1'384'110	-
Selon préavis en cours :			3'430'000
Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA, étape 3), CHF 361'800.-	2009-40	-	solde ds 9.21
Préavis voté, solde emprunt à venir (Modération trafic, étape 3)	2010-58	180'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (nv local pompiers), CHF 1'170'000.-	2011-85	1'170'000	solde ds 9.21
Préavis relatif à la réfection et au remplacement des équipements publics souterrains, CHF 3'360'000.-	2013-36	660'000	
Préavis relatif à l'éclairage public, étapes 3-4	2014-41	420'000	
Préavis relatif aux travaux de rénovation et réfection du bât. Plan-Bois	2014-47	1'000'000	
Selon préavis soumis au vote :			1'500'000
Préavis réaménagement Vieux-Village	2016-61	1'500'000	
Dettes totale prévue			19'929'732
Plafond d'endettement maximum selon préavis 09-2012			26'000'000

⚡ CHARGES BUDGETAIRES ANNUELLES

Au niveau de l'entretien courant, il n'y a aucune charge particulière annuelle supplémentaire.

Sur le fonds de réserve 9.282.500 (école, sport et jeunesse), nous disposons d'un solde disponible de CHF 405'171.25 et sur le fonds 9.281.350 (renouvellement bâtiments) de CHF 1'645'524.96.

Toutefois, vu que l'ASiCoPe participe en grande partie à cet investissement, nous vous proposons d'amortir ce montant, sans prélèvement sur les fonds de réserve, sur 10 ans.

La charge annuelle sera donc de CHF 14'500.- au maximum.

Etant donné qu'il n'y a pas de recours à l'emprunt, il n'y aura aucune charge d'intérêt.

✚ CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Tenant compte que ce montant n'est pas prévu dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis n° 2012-09 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 23 janvier 2012,

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n°2016-03, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

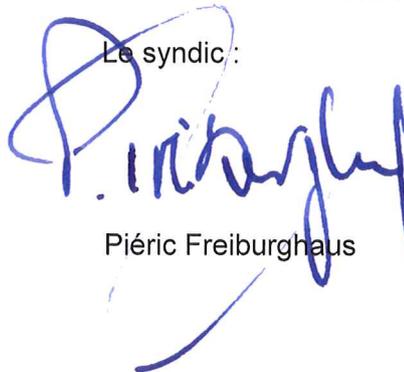
Décide

1. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux relatifs à la transformation de la classe d'économie familiale du « Collège du Cheminet » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 145'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux ;
3. de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
4. d'amortir cet investissement sur 10 ans, soit CHF 14'500.- par année au maximum.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 juillet 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



Piéric Freiburghaus

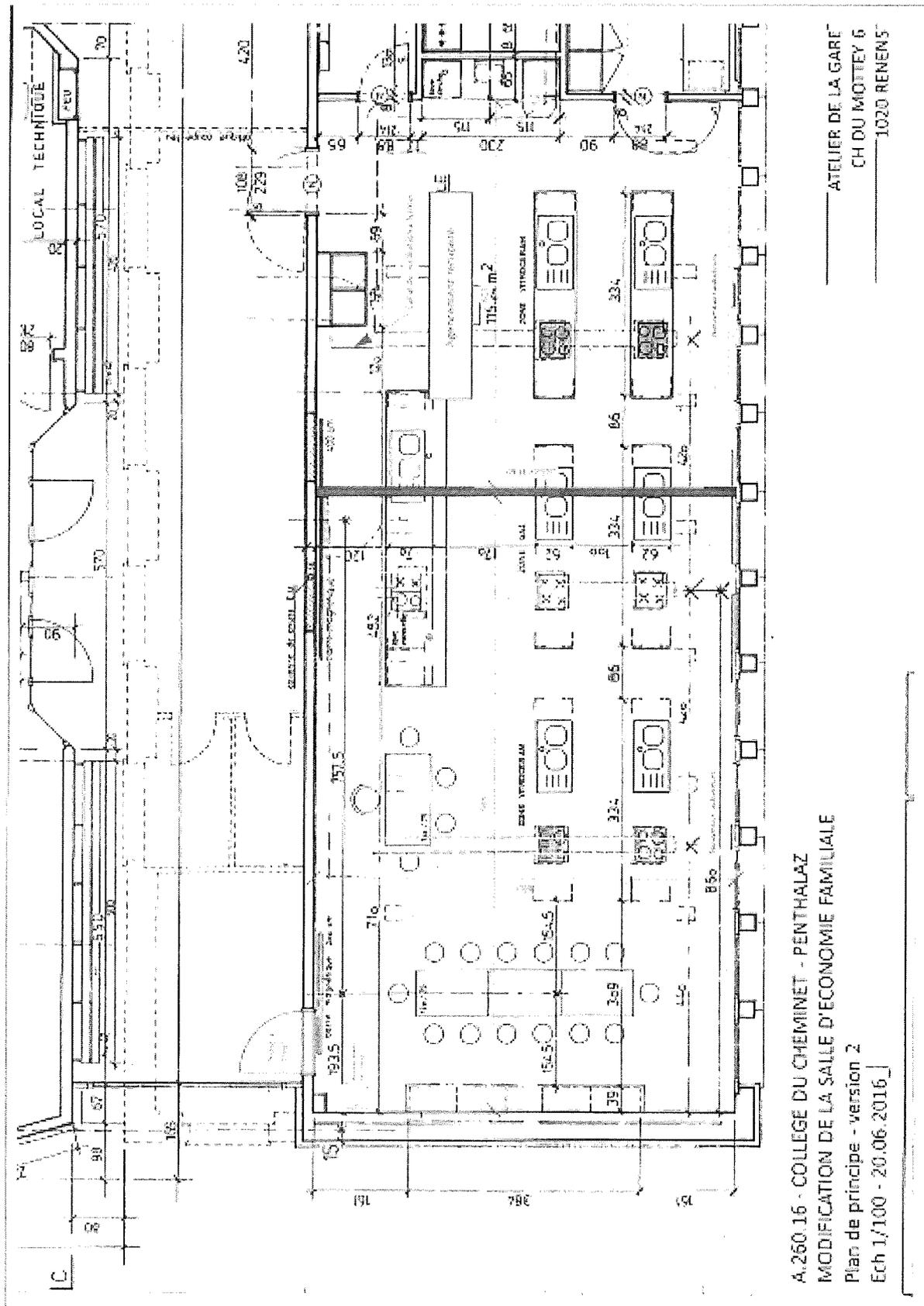


La secrétaire :



Sylvie Nussbaum

Municipal à convoquer : M. Yves Jauner



A.260.16 - COLLEGE DU CHEMINET - PENTHALAZ
 MODIFICATION DE LA SALLE D'ECONOMIE FAMILIALE
 Plan de principe - version 2
 Ech 1/100 - 20.06.2016.]

ATELIER DE LA GARE
 CH DU MOTTEY 6
 1020 RENENS